

*Nations Unies*  
**ASSEMBLÉE  
GÉNÉRALE**



**QUARANTE-DEUXIÈME SESSION**

*Documents officiels\**

DEUXIÈME COMMISSION  
36e séance  
tenue le  
jeudi 12 novembre 1987  
à 15 heures  
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 36e SEANCE

Président : M. OUDOVENKO (République socialiste soviétique d'Ukraine)

SOMMAIRE

POINT 82 DE L'ORDRE DU JOUR : DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE  
(suite)

- a) COMMERCE ET DEVELOPPEMENT (suite)
- b) APPLICATION DU NOUVEAU PROGRAMME SUBSTANTIEL D'ACTION POUR LES ANNEES 80 EN FAVEUR DES PAYS LES MOINS AVANCES : RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL (suite)
- d) COOPERATION ECONOMIQUE ET TECHNIQUE ENTRE PAYS EN DEVELOPPEMENT (suite)

\*Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission

Distr. GENERALE  
A/C.2/42/SR.36  
25 novembre 1987  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

87-56959 9756V (F)

14p.

/...

La séance est ouverte à 15 h 5.

POINT 82 DE L'ORDRE DU JOUR : DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE (suite) (A/42/3, 178, 313, 344, 352, 354, 357, 359, 381, 386, 407, 410, 411, 417, 474, 477, 549, 603, 604 et Corr.1, 625, 677, 681 et 715; A/C.2/42/5)

- a) COMMERCE ET DEVELOPPEMENT (suite) (A/42/3, A/42/15 (vol. I et II), A/42/317, 537, 555, 583, 660, 678; TD/351; A/C.2/42/L.5 à L.7)
- b) APPLICATION DU NOUVEAU PROGRAMME SUBSTANTIEL D'ACTION POUR LES ANNEES 80 EN FAVEUR DES PAYS LES MOINS AVANCES : RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL (suite) (A/42/576; TD/351)
- d) COOPERATION ECONOMIQUE ET TECHNIQUE ENTRE PAYS EN DEVELOPPEMENT (suite) (A/42/3, A/42/39 et Corr.1, A/42/452)

1. M. MWANZIA (Kenya) déclare que le climat commercial international actuel ne reflète pas les efforts qui sont faits pour l'améliorer. Des différends commerciaux persistants et, surtout, les politiques rigides des pays industrialisés sont à l'origine de la plupart des problèmes auxquels se heurte le système commercial international et ont fait échouer les efforts d'ajustement structurels qui auraient autrement conduit à une expansion du commerce mondial. Le lancement, en septembre 1986, de la série de négociations commerciales multilatérales d'Uruguay, de même qu'une prise de conscience de plus en plus grande de la nécessité d'adopter des mesures équitables dans les domaines de la monnaie, des finances et du développement pour stimuler la croissance, constituent une évolution positive. Les partenaires commerciaux doivent à présent prouver activement qu'ils sont en faveur d'un système multilatéral non discriminatoire fondé sur des règles et des principes convenus tenant compte des besoins particuliers des pays en développement.

2. Le fait que des pays comme le Kenya soient largement tributaires des exportations de produits de base explique que M. Mwanzia déplore la détérioration de la situation au commerce de ces produits, qui est affecté par de nombreux problèmes, y compris l'instabilité des prix, le protectionnisme, la violation des accords multilatéraux et la prolifération des mesures non tarifaires. De fait, les plans de promotion des exportations des pays en développement ont même, dans certains cas, fait l'objet de représailles pures et simples.

3. Le Kenya a toujours soutenu les efforts des pays les moins avancés, qui pour la plupart se trouvent en Afrique, afin de surmonter leur situation critique. Il rend hommage aux Etats Membres, en particulier aux pays nordiques et à quelques autres pays industrialisés, pour leur assistance à ce groupe, et lance un appel à tous les Etats qui sont en mesure de le faire afin qu'ils se joignent à cet effort. Il accueille avec satisfaction l'offre de la France de recevoir la réunion qui procédera à l'examen global du nouveau Programme substantiel d'action pour les années 80 en faveur des pays les moins avancés, à Paris, en 1990.

(M. Mwanzia, Kenya)

4. Les activités de coopération économique et technique font partie intégrante de la politique extérieure du Kenya. Le Gouvernement kényen accorde la priorité à la coopération entre pays en développement, en particulier aux niveaux sous-régional et régional. Il est donc membre de la Zone d'échanges préférentiels des Etats de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique de l'Ouest et participe activement aux travaux de l'Autorité intergouvernementale pour la lutte contre la sécheresse et pour le développement qui regroupe six nations.

5. Le succès de la septième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) a marqué un tournant dans le dialogue Nord-Sud. L'Acte final de cette session, adopté par consensus, prouve clairement que la communauté internationale est décidée à aborder plus sérieusement la crise actuelle du développement, sans se laisser arrêter par les différences d'objectifs et d'idéologies dans ce domaine. Il faut à présent mettre au point des modalités pour apporter des solutions aux problèmes de développement, et la Deuxième Commission a un important rôle à jouer à cet égard.

6. Mme MORENO DEL CUETO (Mexique) note qu'à l'évidence, les causes de l'effondrement de la bourse n'ont pas été comprises assez tôt. Les appels lancés en faveur d'ajustements symétriques ont été systématiquement rejetés et les demandes adressées aux pays développés pour qu'ils contrôlent les taux d'intérêt, s'imposent une discipline budgétaire et renoncent au protectionnisme sont restées vaines. Les gouvernements ont une fois de plus recouru à des interventions pour protéger leurs économies du prétendu libre jeu des forces du marché. L'effondrement de la bourse favorisera peut-être un changement d'attitude à l'égard de l'Organisation des Nations Unies, ce qui serait souhaitable car le meilleur moyen de résoudre de tels problèmes est de renforcer le multilatéralisme.

7. La CNUCED doit conserver le rôle de pionnier qu'elle a déjà joué dans de nombreux secteurs. Son Secrétaire général devrait continuer à explorer toutes les possibilités de réactiver le développement et la croissance dans les pays en développement. La CNUCED devrait concentrer ses efforts sur les domaines dans lesquels elle a déjà obtenu des résultats, comme celui des transports maritimes, et sur ceux où des études sont encore nécessaires, tels que les services et les technologies nouvelles, en tenant compte des besoins du monde en développement.

8. Dans le domaine des produits de base, les travaux de la Conférence trouveront bientôt leur récompense lorsque le Fonds commun pour les produits de base commencera à fonctionner. La signature par l'Union soviétique de l'Accord portant création du Fonds a constitué un nouveau stimulant qui contribuera sans aucun doute à promouvoir cette entreprise. Dans le domaine du commerce, la CNUCED a été l'une des premières à mettre au point des mécanismes pour améliorer les termes de l'échange et des modalités pour intégrer le monde en développement au système économique international.

9. La septième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement s'est tenue pendant la crise économique la plus grave de l'après-guerre. Les résultats de cette session, bien que modestes, ont montré que des mesures concrètes pouvaient être négociées. La CNUCED doit donc constituer le point de départ pour la recherche de solutions communes aux problèmes d'interdépendance.

(Mme Moreno del Cueto, Mexique)

10. La question de l'interdépendance sera en fait au centre des travaux de la CNUCED puisque la Conférence étudie l'interaction des économies nationales et les relations entre diverses questions économiques internationales. La notion d'interdépendance doit aussi constituer une base pour les négociations dans ce domaine. Il est nécessaire de renforcer la CNUCED afin qu'elle soit un instrument pour la coopération et une force favorisant le changement et la modernisation.

11. En ce qui concerne le transfert inverse de technologie, il faut trouver une solution pour sortir de l'impasse dans laquelle se trouvent actuellement les négociations relatives à un code international de conduite pour le transfert de technologie. S'agissant du rapport publié sous la cote A/42/660, la délégation mexicaine a été particulièrement frappée de noter que les mesures économiques coercitives contre les pays en développement avaient proliféré, en violation de la Charte des Nations Unies et d'accords tels que le GATT. Plusieurs pays d'Amérique latine ont été soumis à de telles mesures et le Mexique souhaiterait que ceux qui exercent ce type de pressions examinent la situation de façon objective et renoncent à ces mesures qui font obstacle au développement de la région.

12. Le rapport du Secrétaire général sur la situation monétaire internationale actuelle (A/42/555) indique que tous les groupes de pays sont en faveur d'une réforme du système monétaire international. Toute réforme de cette nature devra tenir compte des réformes en cours d'examen dans d'autres organisations du système des Nations Unies. A cet égard, l'Organisation des Nations Unies doit faire preuve de la souplesse voulue pour s'adapter aux situations nouvelles. De même, les institutions mises en place à Bretton Woods doivent être remaniées afin de pouvoir faire face aux importants problèmes auxquels elles sont confrontées.

13. M. SOKOLENKO (République socialiste soviétique d'Ukraine) déclare que l'Acte final de la septième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement montre que les membres de la communauté internationale reconnaissent de plus en plus la nécessité de travailler ensemble pour revitaliser le développement et le commerce international. Les résultats encourageants de la session permettent d'espérer que la CNUCED continuera à jouer un rôle important et, en ce qui concerne certains secteurs, un rôle unique dans les relations économiques internationales.

14. Pour régler le problème complexe de la dette, il faut avant tout mettre un terme aux sorties nettes de ressources des pays en développement. M. Sokolenko espère que la CNUCED obtiendra des résultats nettement meilleurs dans ses futures études sur la dette et l'exode de capitaux.

15. La délégation ukrainienne se félicite des progrès accomplis au cours de la session dans le domaine des produits de base. L'application de mesures visant à améliorer le mécanisme des accords internationaux de produits pour stabiliser les marchés mondiaux de produits de base contribuerait à renforcer les bases économiques des pays en développement et à améliorer les relations économiques internationales.

(M. Sokolenko, RSS d'Ukraine)

16. La République socialiste soviétique d'Ukraine attache d'autant plus d'importance au fait que le Conseil du commerce et du développement ait été prié de faire des recommandations sur des principes et politiques concernant le commerce international ainsi que des propositions pour le renforcement et l'amélioration du système commercial, que les principes fondamentaux du commerce international sont constamment violés.

17. A la séance précédente de la Commission, une délégation a proposé que les pays socialistes d'Europe orientale ouvrent davantage leurs marchés aux produits de base des pays en développement et augmentent leur assistance à ces pays. Le volume de l'assistance de la République socialiste soviétique d'Ukraine aux pays en développement est bien connu, et elle est prête à l'augmenter encore, aussi bien sur le plan bilatéral que multilatéral. La RSS d'Ukraine a fait partie des pays qui ont proposé la création d'un fonds international du désarmement pour le développement et elle attend en fait une réponse de la communauté internationale à cet égard. En ce qui concerne l'accès des produits de base des pays en développement aux marchés des pays socialistes, M. Sokolenko indique que son pays a décidé, le 1er janvier 1965, de supprimer les droits sur tous les produits provenant de pays en développement. La République socialiste soviétique d'Ukraine est prête à négocier avec ses partenaires des mesures supplémentaires, y compris des accords multilatéraux. De telles mesures seraient grandement facilitées si un certain nombre de pays cessaient de s'opposer à la participation des pays socialistes d'Europe orientale à la Série de négociations d'Uruguay.

18. En RSS d'Ukraine, le processus de restructuration et de renouvellement entrepris dans les domaines économiques et sociaux a des répercussions importantes sur la politique économique extérieure. C'est ainsi que de nombreuses entreprises et organisations ukrainiennes ont désormais le droit de traiter directement avec des pays étrangers, d'établir directement aussi des relations avec des entreprises et des organisations d'autres pays membres du Conseil d'assistance économique mutuelle (CAEM), d'agir de manière indépendante en ce qui concerne des questions se rapportant à la coopération industrielle, scientifique et technologique et de créer des entreprises conjointes. La RSS d'Ukraine se félicite que la CNUCED poursuive ses travaux dans les importants domaines du commerce et des relations économiques entre pays ayant des systèmes sociaux différents.

19. Les résultats de la récente Conférence des Nations Unies sur la relation entre le désarmement et le développement confirment le point de vue de la délégation ukrainienne selon lequel la CNUCED devrait effectuer des travaux dans ce domaine. Le fait que la documentation de la septième session, y compris l'Acte final lui-même, contiennent de nombreux éléments relatifs à la notion de sécurité économique internationale, prouve une fois encore que cette notion pourrait être mise en oeuvre au moyen d'une coopération multilatérale, qui comprendrait des organisations internationales telles que la CNUCED.

20. Mme PERKOVIC (Yougoslavie) constate avec satisfaction que la septième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement a montré que la confiance dans une coopération économique internationale constructive était en train de renaître. Bien que de nombreuses délégations aient espéré davantage de cette session que ce qui a en fait été obtenu, l'Acte final représente néanmoins un compromis satisfaisant, et fait important, le rôle et le mandat de la CNUCED ont été confirmés. Lorsque tous les Etats Membres prendront des mesures pour donner suite au consensus exprimé en ce qui concerne la nécessité d'agir pour inverser les tendances négatives de l'économie mondiale, on pourra alors évaluer les véritables résultats de la Conférence.

21. Même s'il n'y a pas eu d'accord sur une nouvelle stratégie pour traiter du problème de l'endettement, il est important d'avoir réaffirmé qu'il fallait aborder ce problème sous l'angle du développement. Il est également important que l'Acte final ait souligné la nécessité de réduire la charge de la dette en profitant par exemple des escomptes qui peuvent être obtenus sur le marché secondaire pour des dettes envers des banques commerciales. Il convient aussi de noter que les banques commerciales des pays développés ont été encouragées à faire preuve de souplesse en ce qui concerne les opérations de restructuration de la dette et l'octroi de nouveaux prêts aux pays endettés. Toutefois, la délégation yougoslave a été déçue de constater qu'un grand nombre de solutions proposées par les pays en développement n'avaient pas été adoptées et que la proposition du Gouvernement japonais de créer un groupe de sages indépendants et de haut niveau pour étudier les moyens d'encourager des transferts de ressources vers les pays en développement n'ait pas reçu un appui plus large.

22. Dans le domaine du commerce international, la septième session de la Conférence, a été témoin de nouvelles promesses de mettre un terme, voire même d'inverser la tendance au protectionnisme. Toutefois, il faudra que ces promesses soient véritablement tenues car seul un accroissement de leurs exportations permettra aux pays en développement de mieux assurer le service de leur dette. La Yougoslavie constate avec satisfaction que, pendant les négociations commerciales multilatérales en cours, le rôle de la CNUCED a été souligné, en particulier en ce qui concerne les services. Le nombre croissant de signatures et de ratifications de l'Accord portant création du Fonds commun pour les produits de base constitue néanmoins l'un des résultats les plus positifs de la session.

23. Les mesures en faveur des pays les moins avancés figurant dans l'Acte final reprennent largement celles énoncées dans le nouveau Programme substantiel d'action pour les années 80 en faveur des pays les moins avancés. La délégation yougoslave se félicite néanmoins de l'accent mis sur la nécessité d'une augmentation sensible du flux des prêts concessionnels aux pays les moins avancés, et espère que la convocation d'une conférence en 1990 pour examiner le nouveau Programme substantiel d'action permettra d'obtenir un appui accru pour le développement de ces pays. Elle attire l'attention à cet égard sur le document A/42/576, qui donne une idée réelle de la situation existant dans ces pays et des difficultés rencontrées dans l'application du nouveau Programme substantiel. Il est très inquiétant que les résultats économiques des pays les moins avancés n'aient pas atteint les niveaux

(Mme Perkovic, Yougoslavie)

escomptés, malgré ce grands efforts de développement et des réformes d'ordre politique. La charge de la dette de ces pays constitue l'un des plus pressants problèmes auxquels ceux-ci soient confrontés. Il est donc nécessaire d'alléger cette charge et la délégation yougoslave invite instamment les pays développés à annuler leur dette.

24. La Yougoslavie attache une grande importance à la coopération économique et technique entre pays en développement et soutient pleinement les recommandations de la cinquième session du Comité de haut niveau pour l'examen de la coopération technique entre pays en développement qui s'est tenue en mai 1987. Il semble cependant que le système des Nations Unies ne dispose ni des dispositifs internes ni des ressources financières voulus pour promouvoir et coordonner une telle coopération. Le système doit s'efforcer de remédier à cette situation pour que ces activités puissent être mieux intégrées au courant normal des activités techniques.

25. M. PILBEAM (Australie) dit que la septième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement a été sensiblement différente des précédentes. L'abandon des pratiques rigides de négociation en groupe a enrichi le débat et si l'on ne s'est pas toujours tenu dans la pratique à la structure logique sur laquelle reposent les délibérations, cette structure apparaît dans l'Acte final. Appuyé à l'unanimité par la communauté internationale, ce document mérite d'être lu attentivement, non seulement en raison des nouvelles formulations spécifiques utilisées dans les quatre grands domaines examinés, mais aussi pour les observations utiles qu'il contient sur le rôle de la CNUCED elle-même. L'Acte final souligne en particulier l'importance des interdépendances qui affectent les préoccupations fondamentales des pays en développement en matière de commerce et de développement et approuve le rôle analytique et spécialisé qui revient au premier chef à la CNUCED pour ce qui est de renforcer la coopération dans la communauté internationale.

26. En ce qui concerne les ressources pour le développement, la délégation australienne se félicite de l'adoption dans l'Acte final d'une définition large incluant les ressources intérieures et non financières pour le développement. A propos des produits de base, ce texte indique que les problèmes actuels sont de caractère structurel et non cyclique, les politiques gouvernementales jouant un rôle déterminant pour empêcher les prix de monter. Il faut apporter des solutions aux problèmes structurels, en adoptant par exemple des mesures anti-protectionnistes qui amélioreraient le fonctionnement des marchés et réduiraient les distorsions. La délégation australienne convient que le déclin du rôle de l'avantage comparatif dans les marchés des produits agricoles de base des minéraux et des métaux est l'un des facteurs structurels qui contribuent à maintenir la tendance à la baisse des prix des produits de base, et s'efforcera de veiller à ce que les produits de base aient un rang de priorité élevé aux Négociations d'Uruguay. La réalisation des objectifs de ces négociations contribuerait à améliorer les conditions du commerce des produits de base.

27. La délégation australienne convient que la prolifération des mesures protectionnistes et des pratiques commerciales restrictives, notamment, retarde le processus d'ajustement structurel et affecte profondément le commerce et le développement des pays en développement. A cet égard, elle se félicite que l'on

(M. Pilbeam, Australie)

soit convenu que l'examen annuel du protectionnisme et des aménagements de structure au Conseil du commerce et du développement devrait être poursuivi conformément au mandat existant et couvrir un champ plus vaste, compte tenu des intérêts particuliers des pays en développement. Elle reconnaît aussi le rôle déterminant que jouent les Négociations d'Uruguay pour mettre au point un système de commerce multilatéral plus ouvert, fiable et durable et promouvoir ainsi la croissance et le développement. Il est important que la CNUCED fournisse aux pays en développement une assistance technique qui les aiderait à participer à ces négociations.

28. M. Pilbeam se félicite de l'attention portée tout particulièrement à la question extrêmement importante de la libéralisation du commerce agricole et, à ce propos, recommande à la Commission les propositions constructives concernant les négociations du GATT présentées par la réunion ministérielle de 14 pays accueillie par le Canada en mai (A/42/625).

29. En ce qui concerne les pays les moins avancés, les dispositions de l'Acte final projettent une véritable association entre ces pays et la communauté internationale; les PMA continueraient d'avoir la responsabilité principale de leur développement global, avec l'aide de programmes internationaux complémentaires d'assistance financière et technique et d'autres mesures d'appui. M. Pilbeam souscrit à l'opinion selon laquelle le nouveau Programme substantiel d'action et les recommandations de l'examen à mi-parcours devraient être appliqués rapidement. Il admet que le service de la dette des pays les plus pauvres qui font des efforts d'ajustement devrait être allégé grâce à un allongement des délais de remboursement et de grâce.

30. Alors que l'économie internationale et le système multilatéral sont assaillis de graves difficultés, le nouveau tour que prennent les négociations en faveur d'un consensus unique et la réceptivité de toutes les délégations aux idées nouvelles ont aidé la Conférence à réaliser des progrès remarquables. Le potentiel considérable de dialogue encore inexploité pourrait être mis à profit en appliquant intégralement les innovations de procédure introduites à la septième session et en procédant à d'autres modifications.

31. Enfin, la délégation australienne partage le souci exprimé par d'autres délégations qui estiment que tous les pays invités à la Conférence de plénipotentiaires des Nations Unies sur un code de conduite des conférences maritimes devraient pouvoir y participer pleinement. M. Pilbeam espère que les dispositions nécessaires seront prises pour veiller à ce que cela soit possible.

32. M. AIPTUNA (Turquie) dit que la septième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement fera date dans l'histoire des relations économiques mondiales. Pour la première fois, une approche globale approuvée par le Nord comme par le Sud a été adoptée à l'égard des problèmes touchant à la fois le monde développé et le monde en développement. Individuellement ou en groupe, les pays se sont engagés à remplir les obligations énoncées dans l'Acte final. Les positions sur de nombreuses questions économiques cruciales ont été plus conciliantes que lors des réunions précédentes de la CNUCED,

(M. Aiptuna, Turquie)

les divergences idéologiques ayant pu être surmontées et les clichés des résolutions précédentes écartés. Le fait que l'on se soit concentré sur les aspects techniques des problèmes plutôt que sur leurs aspects politiques a contribué à l'instauration d'un dialogue fort souhaitable qui a abouti à une évaluation réaliste de la situation économique mondiale et permis de donner un aperçu des remèdes appropriés.

33. La septième session a donné du poids à la notion d'interdépendance par l'accent qu'elle a mis sur la nécessité croissante d'une coopération multilatérale efficace en vue d'éliminer les obstacles au processus du développement. Un ferme consensus est apparu en ce qui concerne la nécessité d'une plus grande croissance économique au niveau mondial de façon à créer des conditions favorables à la solution des problèmes critiques que sont par exemple la dette et le protectionnisme et à l'accélération des processus d'ajustement structurels. La Deuxième Commission doit s'efforcer de maintenir l'élan imprimé par ces débats.

34. La liberté du commerce est vitale pour les pays en développement, compte tenu de la montée du protectionnisme dans les pays industrialisés. Le commerce international devrait être revitalisé afin de créer les ressources nécessaires au succès des aménagements de structure et au développement économique des pays en développement. A sa septième session, la Conférence est convenue d'un certain nombre de mesures constructives, comme la libéralisation des échanges de produits agricoles et l'élimination des obstacles dans les secteurs des textiles et de l'habillement. Les Négociations d'Uruguay sont l'occasion appropriée de répondre aux attentes des pays en développement dans ces domaines.

35. Le potentiel considérable de coopération technique entre pays en développement (CTPD) est resté dans une large mesure inexploité. L'insuffisance des centres de liaison nationaux et régionaux et le manque de formation appropriée sont les principaux obstacles. En outre, bien que les institutions fassent beaucoup pour aider à développer les capacités de coopération technique, il est clair qu'elles devraient mettre davantage encore l'accent sur la CTPD dans leurs projets. Elles devraient établir des rapports plus consistants, ce qui aiderait aussi à mieux évaluer les progrès et corriger les défauts.

36. Les opérations de programmation multinationale récemment entreprises s'avèrent un moyen efficace d'identifier et d'exécuter les projets bilatéraux et multilatéraux. La création de plus de 950 nouveaux projets de CTPD dans quatre pays, y compris la Turquie, montre l'importance de ce nouveau mécanisme, bien qu'il laisse encore à désirer. L'adoption par consensus du projet de résolution pertinent, que la Turquie a coparrainé, serait un facteur positif à cet égard.

37. M. WANG Baoliu (Chine) dit que la dégradation de l'environnement économique a gravement affecté le taux de croissance économique des pays en développement, qui dans de nombreux cas n'a pu se maintenir au même niveau que le taux de croissance démographique, malgré des efforts acharnés, des ajustements et des réformes économiques. L'accroissement de la pauvreté et la stagnation du processus de développement dans ces pays sont devenus des facteurs saillants de l'économie mondiale.

(M. Wang Baoliu, Chine)

38. A la septième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, un échange de vues relativement ouvert a conduit à une meilleure compréhension et à l'adoption de l'Acte final par consensus. Bien que les résultats en aient été modestes et peu satisfaisants, la Conférence a été importante car elle a permis de créer les conditions appropriées à la reprise du dialogue Nord-Sud après une longue impasse. Elle aura aussi une incidence favorable sur les activités d'autres organisations internationales. Aux fins de l'application de l'Acte final, les pays développés devraient créer des conditions extérieures favorables de manière que les pays en développement puissent améliorer leur position et tous les pays devraient dialoguer activement en vue de trouver des solutions concrètes. La CNUCED devrait être renforcée en tant qu'instance importante pour l'examen des questions relatives au commerce et au développement dans le système des Nations Unies. Les réalisations de la septième session devraient être consolidées, le dialogue Nord-Sud et la coopération Sud-Sud devraient être promus et la coopération économique internationale en faveur du développement renforcée.

39. Malgré des efforts considérables, les économies des pays les moins avancés ont continué de se détériorer en raison de certaines difficultés intrinsèques et d'une conjoncture extérieure défavorable. L'application effective du nouveau Programme substantiel d'action contribuera à arranger les choses et à faciliter leur développement économique. M. Wang Baoliu félicite les pays développés qui ont atteint ou dépassé l'objectif de 0,15 % concernant l'APD au titre de ce programme, et les nombreux pays en développement qui ont fourni une assistance dans le cadre de la coopération Sud-Sud. Cependant, beaucoup des mesures prévues n'ont pas été appliquées et, dans certains cas, l'assistance des pays développés s'est même réduite. La communauté internationale, notamment les principaux pays développés, devrait veiller à ce que le nouveau Programme substantiel soit intégralement appliqué. Bien que la Chine soit elle-même un pays en développement et connaisse un faible niveau de développement économique, elle a apporté son aide aux pays les moins avancés dans le cadre de sa politique de promotion de la coopération Sud-Sud. Elle continuera de développer ses relations économiques et commerciales avec ces pays, en promouvant activement la coopération sous diverses formes et en augmentant le plus possible son assistance. Le représentant de la Chine espère que l'Assemblée générale adoptera à sa session en cours une décision tendant à convoquer une conférence de haut niveau pour examiner l'application du Programme.

40. Le rôle de la coopération économique et technique entre pays en développement pour la promotion de leur développement économique et le renforcement de leur autonomie individuelle et collective devient de plus en plus évident. La cinquième session du Comité de haut niveau pour l'examen de la coopération technique entre pays en développement a été un succès pour l'essentiel. La communauté internationale n'a cependant pas accordé l'attention voulue à la CTPD, que la plupart des pays développés considèrent comme une question n'intéressant que les pays en développement. La CTPD n'a pas été non plus considérée comme une question prioritaire par l'ensemble du système des Nations Unies malgré les efforts considérables qui ont été faits, en particulier par le PNUD qui exerce une fonction de catalyseur en la matière. Compte tenu de l'interdépendance économique des pays développés et en développement, cette coopération est de la plus haute importance.

(M. Wang Baoliu, Chine)

La revitalisation des économies des pays en développement aurait nécessairement un effet sur celles des pays développés. Les opérations de programmation multinationales se sont avérées un moyen efficace de renforcer les activités de CTPD et la délégation chinoise espère que le projet de résolution sur le renforcement et l'amélioration de ces opérations, dont elle est l'un des auteurs, sera adopté par l'Assemblée générale.

41. M. ARMAS (Venezuela) dit que la chute des prix du pétrole et de la valeur du dollar n'ont pas entraîné, comme on s'y attendait, une amélioration de l'économie mondiale, mais une contraction du commerce mondial. La diminution du taux de croissance a eu de graves incidences sur les pays en développement, qui ont souffert des effets des fluctuations de l'économie du monde industrialisé. L'interdépendance de l'économie mondiale signifie que les mesures protectionnistes prises par les pays développés finiront par entraîner une augmentation du chômage dans les pays en développement comme dans les pays développés, car les pays débiteurs seront dans l'impossibilité de remplir leurs obligations financières.

42. Les pays en développement font des efforts extraordinaires pour diversifier leur production et leurs exportations. Non seulement des dispositions juridiques ont été prises pour instaurer un climat propice à l'investissement, mais encore des mesures sont appliquées pour diversifier la production de base dans le but d'exporter non pas seulement un type unique, mais une gamme entière, de produits, en particulier de produits manufacturés. La dégradation des termes de l'échange a créé des difficultés supplémentaires. Les pays en développement ont perdu environ 80 milliards de dollars par suite de la chute des prix à l'exportation, tandis que les obstacles tarifaires et non tarifaires provoquent une réduction supplémentaire considérable de leurs recettes potentielles.

43. Ce n'est pas seulement le commerce, mais aussi les processus de développement qui sont touchés. Les déficits courants continuent d'être un obstacle majeur à l'accélération de la croissance et du développement. Si des pays comme le Venezuela sont prêts à faire des efforts pour empêcher la crise économique et la dette de brider leur potentiel de croissance et, en fin de compte, leur développement économique et social, les pays développés devraient prendre des mesures pour renforcer cette action, par exemple en élargissant leurs systèmes de préférences.

44. Les conséquences négatives pour l'économie mondiale se succèdent plus rapidement que les changements politiques institués pour y faire face. M. Armas se félicite du consensus apparu à la septième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, qui est une condition importante des modifications considérables qu'il faudra adopter pour empêcher le déclin industriel et commercial des pays en développement de devenir irréversible.

45. Près de 10 ans après l'adoption du Plan d'action de Buenos Aires, la communauté internationale doit réaffirmer sa volonté de renforcer la coopération entre pays en développement. Il est important aussi d'évaluer les raisons pour lesquelles beaucoup des recommandations figurant dans le Plan d'action n'ont pas encore été appliquées et de prendre des mesures appropriées pour remédier à cette

(M. Armas, Venezuela)

situation. Pour sa part, le Venezuela a toujours appuyé la coopération Sud-Sud et financé récemment, en utilisant les ressources du CIP, un projet de CTPD dans le cadre duquel des bourses ont été accordées à des nationaux des sous-régions des Caraïbes, de l'Amérique centrale et des Andes, des voyages d'études organisés et des chercheurs et techniciens envoyés dans divers pays d'Amérique latine. On a aussi organisé des cours dans divers domaines et procédé à des échanges de connaissances spécialisées avec d'autres pays en développement. Dans le cadre de ses propres programmes de coopération technique et sur une base bilatérale, le Venezuela a également octroyé à des étudiants d'autres pays des bourses leur permettant de faire des études au Venezuela.

46. M. Armas se félicite des décisions importantes qui ont été prises à la cinquième session du Comité de haut niveau pour l'examen de la coopération technique entre pays en développement en vue d'élargir la portée de l'activité du Comité. La délégation vénézuélienne est préoccupée par les propositions faites par certaines délégations selon lesquelles le Comité devrait être fondu avec d'autres organismes des Nations Unies et rejette l'idée de charger le Conseil d'administration du PNUD de la supervision des activités opérationnelles de CTPD.

47. M. DORJGOTOV (Mongolie) dit que la position des pays socialistes, y compris la Mongolie, sur les principaux points de l'ordre du jour de la septième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement est exposée dans le document TD/333. Les pays socialistes estiment que les problèmes complexes et interdépendants de l'économie mondiale devraient être résolus par des efforts conjoints en tenant compte des intérêts de tous les pays. A cet égard, l'Acte final de la septième session pourrait être un important moyen d'élargir la coopération commerciale et économique internationale et de renforcer la sécurité économique des Etats.

48. La Mongolie se félicite du fait que l'URSS et un certain nombre d'autres pays ont entériné l'Accord portant création du Fonds commun pour les produits de base et note avec satisfaction que la septième session de la Conférence a donné naissance à de nouvelles idées et concepts concernant les moyens de restructurer les relations économiques internationales sur une base juste et démocratique.

49. La Mongolie renouvelle l'appel qu'elle a lancé pour l'application immédiate du nouveau Programme substantiel d'action pour les années 80 en faveur des pays les moins avancés et recommande que la priorité soit donnée aux pays les moins avancés sans littoral. L'élimination du sous-développement est étroitement liée à l'instauration d'un nouvel ordre économique international et au renforcement de la sécurité internationale, et ces derniers objectifs devraient être poursuivis avec encore plus de vigueur par l'Organisation des Nations Unies, en particulier la CNUCED.

50. M. BAKALOV (Bulgarie) dit que la Bulgarie a constamment favorisé les relations commerciales et économiques avec les pays en développement et accordé la priorité aux formes de coopération les plus appropriées à leurs capacités et intérêts économiques. L'assistance considérable qu'octroie la Bulgarie aux pays en développement témoigne de son désir de contribuer à leur développement social et économique.

(M. Bakalov, Bulgarie)

51. Le Gouvernement bulgare a toujours été prêt à développer des relations commerciales et économiques avec tous les pays, quel que soit leur système économique. Les nouvelles réalités économiques bulgares exigent que les organisations économiques bulgares bénéficient de l'égalité des conditions commerciales et politiques sur une base multilatérale ou bilatérale pour participer aux marchés internationaux. La Bulgarie a pris des mesures pour devenir partie au GATT et normaliser ses relations avec la Communauté économique européenne; une heureuse issue des négociations menées à cette fin créerait des conditions favorables pour les organisations économiques bulgares à l'étranger ainsi que pour les sociétés étrangères opérant en Bulgarie et renforcerait la confiance entre partenaires commerciaux.

52. Le commerce mondial et la coopération économique internationale ne peuvent se développer que dans des conditions de paix et de sécurité, sans lesquelles il est difficile de s'attaquer aux problèmes mondiaux dans les domaines économique, scientifique, technique et social. Une mesure positive à cet égard a été prise par la Conférence des Nations Unies sur la relation entre le désarmement et le développement, qui a réaffirmé la notion de désarmement pour le développement.

53. M. GHAREKHAN (Inde) dit que le rapport de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement sur sa septième session (TD/351) contient une analyse très juste et très utile des tendances économiques mondiales. Bien que la session n'ait connu qu'un succès limité, le dialogue a été constructif et dynamique, et a permis de réaliser des progrès du moins en ce qui concerne certains aspects des quatre questions de fond inscrites à l'ordre du jour. L'adoption, par consensus, de l'Acte final constituait une nouvelle mesure dans le cadre des efforts visant à mettre fin au recul du multilatéralisme observé ces dernières années. Il faut espérer que l'Acte final et les résultats de la Conférence internationale sur la relation entre le désarmement et le développement qui a eu lieu récemment annoncent un nouveau pragmatisme qui se traduira par des mesures de suivi rapides et efficaces.

54. Les principes du multilatéralisme et la non-discrimination fournissent une base solide à une expansion commerciale soutenue, qui est l'un des meilleurs moyens d'assurer le développement et de promouvoir l'emploi. La tâche la plus importante dont doit s'acquitter la communauté internationale dans ce domaine consiste à préserver et à renforcer le système commercial multilatéral ouvert qui, avec plus de 40 % des exportations des pays en développement et plus de 30 % de leurs articles manufacturés, fait désormais l'objet de mesures non tarifaires. Il faut espérer que les engagements concernant le maintien du statu quo et le démantèlement des mesures protectionnistes pris à Punta del Este seront respectés.

55. La délégation indienne rejette toute tentative visant à subordonner l'accès des pays en développement aux marchés mondiaux à l'adoption par ces pays de nouvelles politiques inacceptables. Il ne faut non plus permettre que le système résistant la propriété intellectuelle devienne un obstacle supplémentaire au processus du développement. Les initiatives prises pour libéraliser le commerce doivent s'accompagner d'efforts visant à stabiliser les marchés monétaires et financiers et à remédier aux faiblesses structurelles qui ont engendré le protectionnisme.

(M. Gharekhan, Inde)

56. La septième session de la Conférence a réaffirmé la validité du Programme intégré pour les produits de base. M. Gharekhan se félicite que de nombreux pays aient signé et ratifié récemment l'Accord portant création du Fonds commun pour les produits de base qui devrait permettre au Fonds de devenir opérationnel dans l'avenir proche et il demande instamment que la nouvelle série de consultations demandée dans l'Acte final de la récente session de la Conférence soit lancée dès que possible. L'impact à long terme des nouvelles technologies sur les produits de base mérite également d'être étudié attentivement.

57. Les négociations sur le commerce des services devraient contribuer au développement du secteur des services dans les pays en développement. La délégation indienne félicite la CNUCED des travaux qu'elle a accomplis jusqu'à présent dans ce domaine.

58. Les pays en développement reconnaissent qu'ils sont responsables au premier chef de leur développement; ils ont d'ailleurs réalisé ces dernières années des progrès impressionnants pour soutenir leurs économies et appliquer des mesures d'ajustement, dont le coût politique et social était souvent élevé. Le rôle de la conjoncture économique externe dans le processus de développement ne doit toutefois pas être négligé. La communauté internationale doit donc continuer d'axer ses débats dans les principales instances sur la manière d'utiliser la coopération internationale pour rendre cette conjoncture plus propice au changement.

59. Le nouveau système commercial international envisagé par le Groupe des 77 et appuyé par son pays doit respecter les principes fondamentaux du droit international, favoriser l'accès des pays en développement aux marchés d'exportation et assurer une répartition équitable des bénéfices. L'octroi d'un traitement préférentiel aux pays en développement devrait être la règle plutôt que l'exception. Le nouveau système devrait être fondé sur un nouveau consensus international en matière de développement qui tienne compte des objectifs du développement et de l'emploi.

60. M. KORN (Etats-Unis d'Amérique) dit que, malgré les efforts encourageants déployés récemment pour réduire les déséquilibres internationaux qui ont provoqué des pressions protectionnistes, le libre-échange demeure menacé.

61. Lors de la septième session de la CNUCED, les querelles politiques ont été évitées et les participants, concentrant leurs efforts sur les questions importantes de l'économie et du développement, ont pu parvenir à un consensus sur l'Acte final, qui contient un certain nombre de dispositions utiles, et fait notamment une plus large place au rôle du secteur privé dans la mobilisation des ressources financières et humaines des pays en développement, à la responsabilité qui incombe à ces derniers de créer un climat politique propre à attirer des ressources financières extérieures, tant publiques que privées, et de mettre en valeur les ressources humaines ainsi qu'à la nécessité pour les gouvernements des pays développés comme des pays en développement d'encourager les courants de capitaux privés vers les pays en développement sans créer de nouvelles dettes.

(M. Korn, Etats-Unis)

62. Le Gouvernement des Etats-Unis est favorable à l'examen de l'organisation et des fonctions de la CNUCED, lequel est indispensable si l'on veut que l'organisation soit forte et constructive dans les années à venir. En période d'austérité, les ressources disponibles doivent être utilisées de manière aussi efficace que possible.
63. Le Gouvernement des Etats-Unis se réjouit également à la perspective de participer activement aux travaux de la Conférence chargée de l'examen du Code de conduite des conférences maritimes en 1988. Il estime que tous les Etats ont le droit de participer pleinement à cette conférence et notamment de voter, qu'ils aient ou non signé le Code.
64. Le Gouvernement des Etats-Unis se félicite en outre de l'approbation par la récente session de la CNUCED des négociations commerciales multilatérales d'Uruguay dans le cadre du GATT. Parmi les points les plus importants qui ont été examinés au cours des Négociations d'Uruguay figuraient l'amélioration de l'accès des services aux marchés internationaux et de la protection de la propriété intellectuelle, l'établissement d'une plus grande discipline en ce qui concerne l'octroi de subventions, notamment en agriculture, ainsi que l'adoption de règles plus strictes concernant les mesures destinées à venir en aide aux industries en difficulté et d'une procédure plus efficace pour régler les différends.
65. Prospérité et protectionnisme sont des termes antinomiques. Le Gouvernement des Etats-Unis continuera de s'efforcer de maintenir l'ouverture des marchés libres. A cette fin, il a récemment conclu avec le Canada un accord relatif à la création d'une zone de libre-échange entre les deux pays, ce qui, pour les Etats-Unis, constitue l'accord commercial le plus complet qu'il ait jamais conclu, car il établit un cadre général qui élimine les obstacles au commerce. Cet accord entrera en vigueur le 1er janvier 1989 et sera appliqué progressivement dans sa totalité au cours de la décennie suivante : à terme, il devrait créer des milliers d'emplois dans les deux pays et pourrait servir de modèle aux autres.
66. M. ABRAHAM (Tchécoslovaquie) dit que, bien que l'Acte final reflète un consensus sur un certain nombre de questions importantes, il ne tenait pas suffisamment compte de certains aspects des relations internationales, et notamment de la relation entre le désarmement et le développement. La délégation tchécoslovaque espérait que la CNUCED se pencherait davantage sur les aspects commerciaux et économiques du désarmement.
67. L'élaboration d'une étude approfondie sur l'évolution du système commercial international constituera une contribution positive au développement du commerce international. La CNUCED a prié le Secrétaire général de préparer une analyse du développement des relations commerciales entre les pays dotés de systèmes économiques et sociaux différents et d'élaborer un programme visant à promouvoir encore la coopération commerciale et économique entre ces pays, sur la base de statistiques plus complètes et plus significatives. En appliquant ces mesures, la CNUCED pourrait contribuer à améliorer le commerce international et à instaurer un climat de confiance entre les pays.

(M. Abraham, Tchécoslovaquie)

68. La Tchécoslovaquie continuera à fournir une assistance économique aux pays en développement, compte tenu des besoins particuliers des pays les moins avancés; elle est prête à mettre en place, avec ces pays, une coopération économique et technique fondée sur l'avantage mutuel.

69. L'abolition du protectionnisme et de diverses mesures discriminatoires qui font obstacle au déroulement normal des échanges internationaux est l'une des conditions fondamentales pour résoudre des problèmes généraux tels que le faible niveau de développement des pays en développement. La Tchécoslovaquie condamne vigoureusement la pratique consistant à utiliser des mesures économiques pour exercer une pression politique et économique, ou à enfreindre les règles universellement reconnues qui régissent les relations entre Etats et sont énoncées dans des documents aussi importants que la Charte des Nations Unies, la Charte des droits et devoirs économiques des Etats et les règles et règlements du GATT. La Tchécoslovaquie demande une nouvelle fois que soit levé l'embargo commercial imposé au Nicaragua.

70. La communauté internationale devrait prêter une plus grande attention aux négociations sur le transfert inverse de technologie, pratique qui a eu des conséquences néfastes sur le développement économique des pays en développement. La délégation tchécoslovaque approuve les conclusions du document A/42/317 touchant la nécessité d'accroître l'efficacité du système des Nations Unies dans ce domaine.

71. L'application systématique des décisions prises à Punta del Este contribuera au développement de relations commerciales mutuellement avantageuses et équitables, exemptes de discrimination et autres mesures restrictives. La Tchécoslovaquie appuie les progrès réalisés dans l'établissement de relations officielles entre le CAEM et la Communauté économique européenne, lesquelles pourraient être très utiles pour développer une coopération profitable à tous dans le domaine commercial.

72. M. GIANELLI (Uruguay) dit que les résultats de la septième session de la CNUCED ont dépassé les espérances : des progrès ont été réalisés à la fois dans les domaines de la dette du tiers monde, du commerce international et des produits de base. De même, les aspects suivants méritent d'être mentionnés : l'appui de la CNUCED à la libéralisation des échanges internationaux et à l'assistance technique afin que les pays en développement puissent participer efficacement à ce processus; le soutien qu'ont reçu les travaux de la CNUCED sur les pratiques commerciales restrictives; et les études que doit réaliser la CNUCED sur l'impact des négociations commerciales multilatérales concernant les services sur les pays en développement.

73. Il est également important que, en ce qui concerne le financement compensatoire, la CNUCED ait reconnu que la diminution des recettes d'exportation des pays en développement constituait un sérieux obstacle à leur développement.

74. Les négociations d'Uruguay revêtaient une importance particulière puisqu'elles avaient permis de conclure un accord sur le lancement d'une nouvelle phase de négociations. Contrairement aux prévisions, ces négociations encouragent à penser que l'accent sera mis sur le commerce des produits agricoles et les mesures

(M. Gianelli, Uruguay)

concernant les investissements liées au commerce. En ce qui concerne le commerce des produits agricoles, exclu des délibérations du GATT en raison des réserves spéciales émises par certains pays développés à cet égard, la Déclaration ministérielle de Punta del Este fournit des directives précises visant à améliorer la discipline et la prévisibilité dans ce domaine en corrigeant et en éliminant les distorsions et les restrictions. L'intégration complète du commerce des produits agricoles dans le régime du GATT reviendrait à rompre avec une tradition ancienne qui consiste à appliquer des traitements différents aux produits agricoles et aux produits industriels. Par ailleurs, l'application de règles multilatérales au commerce des services irait à l'encontre des nouvelles réalités qui caractérisent l'économie internationale et sont dues à l'évolution technologique rapide de ces dernières années.

75. Bien que les négociations aient bien démarré sur le plan technique dans tous les domaines, aucun progrès tangible n'a vraiment été réalisé, ce qui risque de nuire à la crédibilité du processus. Les négociations ne doivent pas seulement définir les problèmes et les questions techniques à étudier; elles doivent également progresser le plus rapidement possible en vue de formuler des propositions concrètes qui permettraient d'atteindre les objectifs fixés au niveau ministériel. Le Gouvernement tchécoslovaque se félicitait des propositions présentées par les Etats-Unis d'Amérique en vue de promouvoir la libéralisation progressive du commerce agricole et la normalisation des cours internationaux sur une période de 10 ans. Il accueille également avec satisfaction la proposition présentée récemment par les pays du groupe de Cairns, qui constitue elle aussi une base excellente pour respecter l'engagement pris à Punta del Este.

76. M. PADADATOS (Grèce) approuve les arguments avancés par les délégations du Japon, des Etats-Unis et du Canada concernant le droit de tous les Etats de participer pleinement à la prise des décisions lors de la prochaine Conférence chargée de l'examen du Code de conduite des conférences maritimes. La Grèce sera heureuse de participer pleinement et activement à cette conférence.

77. M. SAMANIEGO (Panama) dit que la question du commerce et du développement est particulièrement importante pour son pays, à la fois en tant que pays en développement et plus spécialement en tant que pays faisant l'objet de pressions économiques. Le secteur tertiaire du Panama est soumis aux pressions exercées par les Etats-Unis en vue d'amener ce pays à réformer la législation bancaire. Des tentatives ont déjà été faites pour briser le centre financier du Panama, qui compte 130 agences de banques étrangères et fournit de ce fait un service important à la communauté internationale. Le Sénat des Etats-Unis a également adopté une résolution liant l'assistance économique et militaire et l'importation du sucre panaméen par les Etats-Unis à la mise en place d'un "gouvernement de transition" au Panama dans les 45 jours, en violation flagrante du droit international. En outre, l'esprit et la lettre du Traité du canal de Panama ont été violés, ce qui a exacerbé les tensions dans la région. Les Etats-Unis violent également l'article 32 de la Charte des droits et devoirs économiques des Etats, les résolutions 36/103 et 41/164 de l'Assemblée générale et de nombreuses dispositions de la Charte des Nations Unies.

(M. Samaniego, Panama)

78. Son économie ayant récemment beaucoup souffert des restrictions commerciales et autres mesures unilatérales, imposées par les Etats-Unis, pour des motifs politiques, le Panama prône le respect de la souveraineté, de l'indépendance, de l'intégrité territoriale et du droit de chaque Etat de la région à choisir sa propre voie de développement. Les pratiques illégales et discriminatoires doivent être bannies des relations internationales. Le Panama a toujours préconisé le développement de relations économiques internationales sur une base équitable et démocratique, exempte de discrimination arbitraire. Les embargos, les obstacles au commerce, le blocage des crédits et le chantage, utilisés comme moyens de pression politique à l'encontre d'Etats souverains, ne font que créer un climat de méfiance et de tension dans la région, entravent le processus d'intégration économique et empêchent l'établissement de relations commerciales normales entre les Etats. Il est déplorable que les Etats-Unis, qui appliquent des mesures discriminatoires à l'encontre d'un Etat épris de paix et de liberté, ignorent par ailleurs les appels de la communauté internationale en faveur de l'imposition de sanctions globales et obligatoires contre le régime aberrant de l'apartheid. Ce n'est que par le dialogue et la négociation que l'on pourra régler les différends entre les membres de la communauté internationale.

79. M. BRAUNEIS (République démocratique allemande) dit qu'il avait espéré des résultats plus tangibles dans la normalisation du commerce international : il ne suffit pas d'approuver en paroles les règles de la concurrence; les pays doivent également être disposés à les appliquer. Les divergences de vues et d'intérêts doivent être conciliées par le biais du dialogue et de la négociation et la septième session de la CNUCED a marqué une étape importante dans cette direction en rétablissant la confiance, la stabilité et la prévisibilité dans les relations commerciales internationales. Bien que des intérêts divergents aient jusqu'ici empêché d'obtenir de meilleurs résultats dans certains domaines, l'adoption par consensus de l'Acte final représente un progrès dans la solution des problèmes économiques urgents. Un autre signe encourageant est l'engagement pris par tous les Etats Membres de promouvoir un dialogue de fond, des négociations utiles et la coopération multilatérale.

80. Autre résultat important : tout le monde s'accorde sur le fait que la CNUCED doit être renforcée et M. Brauneis convient que l'Acte final constitue la seule base pour ses travaux futurs. Il prie instamment l'Assemblée générale d'approuver les conclusions de la septième session de la Conférence. Il invite également tous les Etats Membres à s'engager à les appliquer et demande à la Commission de mettre fin aux abus dont fait l'objet le système commercial international et de promouvoir l'égalité, la non-discrimination et l'avantage mutuel.

81. Il approuve le nouveau Programme substantiel d'action et les recommandations adoptées à la trente-quatrième session du Conseil du commerce et du développement en ce qui concerne la convocation d'une conférence chargée d'examiner le Programme en 1990.

(M. Brauneis, Rép. dém. allemande)

82. En conclusion, il demande que la septième session de la Conférence des Nations Unies chargée d'élaborer un code international de conduite pour le transfert de technologie soit convoquée en 1988 pour qu'elle puisse achever ses travaux, que l'Assemblée générale décide de convoquer la Conférence chargée d'évaluer le nouveau Programme substantiel d'action pour les pays les moins avancés en 1990 et accepte l'offre faite par la France d'accueillir cette conférence, et enfin que tous les Etats Membres s'engagent au minimum à s'abstenir de toute mesure susceptible d'exacerber les tensions dans les relations commerciales internationales et de nuire à leur normalisation.

La séance est levée à 18 h 10.